L'ABEILLE.

A. DE BELLEVUE, MAGNE, & CO.
RUE DU CHARTRE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription n'est un journal seulement, sont aussi abonnés. Les abonnements commencent le 1er et le 16 de chaque mois. Les journaux ne sont expédiés que lorsque l'argent en a été reçu. Les abonnements ne sont pas renouvelés à l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une première par carré de chaque langue, et une nouvelle insertion, moyennant cette première, chacune subséquente. Tout changement considérable dans une annonce originale, devra être payé comme une nouvelle. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour d'autres annonces. Les artisans et marchands, pour un an, $60; les banquiers, compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $80; les agents, courtiers, brasseurs, boulangers et autres, les marchands de commerce d'annuels, $60. Ces abonnements ne paraissent d'annuel et d'annuel.

La publicité de ces annonces est estimée à un car re chaque cinq cents fois par semaine.

LES ANNONCES ne sont de rigueur, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'un meubles, fournitures, etc., articles à gagner par des passagers, les annonces de locations, les ventes publiques et autres annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître sous un autre nom, ou qui ne paraît pas carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, etc., payables d'avance et à raison de double du prix des annonces ordinaires d'avance.

LES ANNONCES qui arrivent de la ligne ordinaire des affaires ou d'annonces, ou que vendre à l'encan, ou pour cause de justice, vente, ou plantations et habitations, ou un terrain à vendre, louer ou à affermer, seront insérées aussi souvent que ces ordres l'exigeront, à moins qu'un département et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne seront pas données pour le temps publiées pendant un mois et devront être renouvelées pour être continuées.

LES ANNONCES doivent être publiées, à moins qu'elles ne soient été payé d'avance, ou qu'elles ne soient.

LES THÉATRES ouverts pour l'année entière pour l'année, excepté chaque jour de nouvelle annonce. Les annonces de changement à des comptes publiés et une nature politique, pastorale double et demi.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co.
Propriétaires des Nouvelle-Orleans-Boston-Packets.

Nouvelle-Orléans, Capitaine Rogers
Lincoln, Wire
Fairfield, Hawes
Boston, Dudley
Louisiana, Hatfield
Massachusetts, Hatfield

Les navires partiront régulièrement de chaque port le 1er et le 16 de chaque mois, sans manquer, et ne feront aucun autre voyage.

Les navires sont tous de première classe, et ont été construits spécialement pour le commerce de cette ligne, et sont commandés par des capitaines d'expérience et de capacité reconnue